ARRETE N° 2026/91

MAIRIE DE VILLESPASSANS

REGISTRE DES ARRETES

Objet : Arrêté portant autorisation de voirie-de travaux et police de la circulation - Rue des ARTS et METIERS - Dans le cadre de fin de travaux pour la réalisation d'un revêtement bicouche par l'entreprise BOUYGUES E&S pour le compte d' HERAULT ENERGIE

Le Maire de la commune de Villespassans,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment le livre 4,
Vu le code de la voirie routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8ème partie : signalisation temporaire,
Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES E&S, en date du 26/10/2026, pour les travaux cités en objet ;
Considérant l'arrêté de permission de voirie et de commencement de travaux
Considérant l'obligation de réglementer le stationnement et la circulation à l'intérieur de l'agglomération

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement et la circulation de tous les véhicules est interdit à partir du 28/10/2026 et pendant toute la durée du chantier. Le chantier est prévu pour une durée de 01 jour calendaire. L'entreprise BOUYGUES E&S est autorisée à entreprendre les travaux et chargée de leur exécution.

ARTICLE 2 : Le libre accès aux bouches d'incendies et aux propriétés riveraines sera conservé. La pose, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique du chantier seront à la charge de l'entreprise BOUYGUES E&S et conformes aux préconisations de la voirie routière.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise chargée des opérations devra se soumettre aux exigences de la municipalité concernant le réfection de la chaussée.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera être affiché selon les conditions réglementaires habituelles.

Monsieur le Maire, les adjoints sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Villespassans, le 26/10/2026

Le Maire,
Jean-Christophe PETIT

MAIRIE de VILLESPASSANS (Hérault)